GDS Pas-de-Calais
L'action sanitaire ensemble

Votre mensuel sanitaire

Lettre d'information N°69 – MAI 2022

LA VOIX DU GDS

FOCUS : L'ACTION DU MOIS

Exposition d'animaux : le GDS soutient les éleveurs !

Soucieux de la promotion de l'élevage et de la communication auprès du grand public, le GDS soutient financièrement les éleveurs qui participent aux différents concours, du SIA à Paris aux comices locaux en passant par les concours départementaux de races.
L'aide forfaitaire de 45 € puis 2.77 € par bovin (5 maximum) couvrent les frais vétérinaires pour la réalisation des analyses obligatoires.
Pour le SIA, les participants bénéficient d'une aide complémentaire au déplacement de 100€, et de 50 € pour les autres concours se déroulant en dehors des Hauts-de-France. Les associations de races bovines bénéficient également d'une aide de 10 € par bovin présenté lors des concours départementaux. Le GDS aide également les éleveurs d'ovins et caprins qui exposent au SIA au travers d'un forfait de 30€ par élevage.

Toujours informé mais sans papier !

L'équipe du GDS se forme à un nouveau logiciel RESOPOSTE qui permettra d'envoyer tous nos courriers de manière **dématérialisée** (email) ! Pas de panique, pour les éleveurs le souhaitant, la version papier pourra être conservée sur demande !

Dégâts d'animaux nuisibles : Retournez vos attestations au GDS !

L'arrêté ministériel fixant la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) sera revu dans les prochains mois.
Afin de préserver les modes de régulation des nuisibles engendrant des dégâts sur les cultures, mais aussi les élevages, **il est impératif de remonter vos attestations de dégâts via ce lien ici** *(procédure rapide).*

Ces attestations seront transmises à la DDTM. Le risque de perdre pour plusieurs années, le statut nuisible du corbeau freux, corneille, étourneau, renard, fouine, putois … est très élevé ; l'administration ne s'appuyant que sur les montants financiers des dégâts déclarés et chiffrés pour juger le caractère nuisible des espèces.

Eleveurs de petits ruminants, Marine, étudiante, a besoin de vous !

Des audits de biosécurité sont proposés aux éleveurs de petits-ruminants dans le cadre du mémoire de fin d'études. **La visite est gratuite, dure environ 45 minutes** et permet de faire le point sur les mesures mises en place pour limiter la circulation des pathogènes dans votre élevage.
De nouvelles solutions peuvent être étudiées.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés, par téléphone au GDS ou par mail marine.colpart.gds62@reseaugds.com.

Haies avec des espèces ornementales : Attention danger !

Certaines plantes, dites ornementales souvent utilisées dans les haies délimitant les propriétés privées, les parcs publics, les cimetières, etc., peuvent engendrer des troubles conséquents sur les bovins, voire des mortalités brutales : c'est le cas des espèces type thuya, If à baie (ou taxus), laurier, buis …
En cas de présence, il convient de limiter l'accès de vos animaux. Le risque est renforcé **en période de sécheresse,** quand l'herbe est moins abondante : les bovins peuvent consommer plus facilement des végétaux toxiques.
En cas de doute sur une espèce, vous pouvez vous rendre sur le site www.vegetox.envt.fr, rubrique « toxicologie végétale » - Galerie Photos, ou vous rapprocher d'un pépiniériste professionnel.

Message à passer à votre Maire !

Les résidus de taille des haies mais aussi de tonte des pelouses, pouvant être nocifs pour les animaux, il convient de demander aux particuliers de **ne pas les déposer dans les prairies** mais d'utiliser les déchetteries prévues à cet effet.
Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre maire afin qu'il puisse en informer les habitants via les lettres d'information communales, les sites internet ou les réseaux sociaux de la commune !

Pas-de-Calais Le Département
gtv62

Enquêtes épidémiologiques BVD

Nous vous rappelons que tout cheptel infecté de BVD (IPI détecté au bouclage ou lors d'un contrôle sanguin) doit :

- Eliminer sous 15 jours, l'animal déclaré IPI
- Dépister tous les animaux sans statut BVD

Et il doit **impérativement remplir, avec son vétérinaire sanitaire, une enquête épidémiologique**. Celle-ci est obligatoire, au regard de l'arrêté ministériel pour lever le statut infecté de BVD du troupeau.

Son tarif est conventionné par arrêté préfectoral à **84.72€ HT**.

Grippe Aviaire : passage en risque modéré

Le risque de l'IAHP est passé du niveau élevé au **niveau modéré** dans le département du Pas-de-Calais (Arrêté du 9 Mai 2022)**.** Les mesures de confinement des volailles sont donc suspendues dans le département sauf dans les communes situées dans les zones à risque (zones humides).

Service technique du GDS : du nouveau !

Notre collègue Blandine Dewamin, en poste au service technique depuis 7 ans, a quitté la structure pour préparer son installation ! Nous lui souhaitons pleine réussite avec son élevage et bonne continuation !

Le service se réorganise afin de répondre à vos besoins et attentes. Marine Colpart (élève ingénieur ISA en contrat pro) et Maelli Morlighem (en poste au GDS depuis 2 an ½) vont former un binôme de travail, notamment pour les dossiers paratuberculose et néosporose !

Merci de leur réserver un accueil chaleureux !

Formations – Recensement des besoins

Les GDS Hauts-de-France ont préparé un questionnaire très rapide afin de déterminer vos besoins en terme de formations.
Les réponses que vous y apporterez nous permettront de vous proposer des thématiques en accord avec vos attentes.
Nous vous remercions de prendre quelques minutes afin de le compléter : **cliquez ici**

Terres en Fêtes : Rendez-vous sur le stand FRGDS !

Votre GDS sera présent sur le stand de la FRGDS Hauts-de-France, les 10, 11 et 12 juin prochains, au cœur du chapiteau Elevage, à proximité du ring où se tiendront les concours et présentations de races. Nous vous y attendons nombreux pour répondre à vos questions, et vous présenter nos actions, et notamment le programme « Biosécurité ».

Un jeu concours doté de lots de valeur est organisé en collaboration avec nos partenaires.

Enfin, comme les éditions précédentes, la FRGDS offrira chaque matin, les petits déjeuners aux éleveurs exposants, soit près de 500 repas sur les trois jours !

FIEVRE PORCINE AFRICAINE
Une nouvelle zone italienne atteinte !

Un nouveau cas de Fièvre porcine africaine a été détecté le 6 mai dernier sur un sanglier dans un parc naturel au Nord de Rome (à plusieurs centaines de km de la zone Ligure/Piémont).

GDS France diffuse une fiche concernant la biosécurité pour les détenteurs de porcs **sans activité commerciale**. Vous pourrez la retrouver sur notre site internet GDS Hauts de France – Groupement de Défense des Hauts de France.

Pour plus d'infos sur la biosécurité en porcs, rendez-vous ici : http://biosecurite.ifip.asso.fr/

Tél : 03 21 60 48 98 **gds62@reseaugds.com**
56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex
www.gdshautsdefrance.fr

Pas-de-Calais Le Département

gtv62